

<http://www.snetap-fsu.fr/TFR-classes-superieure-et.html>



TFR classes supérieure et exceptionnelle : examen professionnel 2016

- Métiers - TFR-ATFR - Carrière, rémunération, conditions de travail -

Date de mise en ligne : dimanche 8 mai 2016

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

CLASSE SUPÉRIEURE

le [nombre est fixé à 14](#).

[Est sortie le 10 mars la note de service relative à l'examen professionnel pour l'avancement au grade de technicien de formation et de recherche de classe supérieure](#)

Au titre de l'année 2016, est organisé l'examen professionnel pour l'avancement au grade de technicien de formation et de recherche de classe supérieure.

Le nombre des places offertes sera fixé ultérieurement.

CALENDRIER

Période d'ouverture des pré-inscriptions télématiques : 15 mars au 12 avril 2016

Date limite de dépôt des confirmations d'inscription ainsi que des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle ([RAEP](#)) : **26 avril 2016 dernier délai (le cachet de la Poste faisant foi)**,

CONDITIONS D'ACCÈS

En application de l'article 25 du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 visé ci-dessus, peuvent faire acte de candidature :

Les techniciens de formation et de recherche de classe normale qui justifient d'au moins un an dans le 4^{ème} échelon et d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Les conditions requises doivent être remplies au 31 décembre 2016.

CLASSE EXCEPTIONNELLE

le [nombre est fixé à 9](#)

[Est sortie le 10 mars la note de service relative à l'examen professionnel pour l'avancement au grade de technicien de formation et de recherche de classe exceptionnelle](#)

Au titre de l'année 2016, est organisé l'examen professionnel pour l'avancement au grade de technicien de formation et de recherche de classe exceptionnelle.

Le nombre des places offertes sera fixé ultérieurement.

CALENDRIER

Période d'ouverture des pré-inscriptions télématiques : 15 mars au 12 avril 2016

Date limite de dépôt des confirmations d'inscription ainsi que des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) : **26 avril 2016 dernier délai (le cachet de la Poste faisant foi)**

CONDITIONS D'ACCÈS

Les techniciens de formation et de recherche de classe supérieure ayant atteint au 31 décembre 2016 au moins le 6^{ème} échelon de leur grade et justifiant d'au moins trois années de services effectifs en qualité de fonctionnaire dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Les conditions requises doivent être remplies au 31 décembre 2016.